ENVIRONNEMENT

Cap à l’abri : un dispositif d’accompagnement des propriétaires exposés aux inondations par la mer

Le dispositif « Cap à l’abri » permet aux propriétaires de biens situés dans les inondables par la mer définies dans les plans de préventions des risques littorau approuvés par l’Etat sur le territoire de Cap Atlantique de bénéficier d’un accompagnement personnalisé et gratuit pour adapter leur bien et mieux vivre avec le risque ».

Ce service proposé par Cap Atlantique se décline en :

- Une information régulière des propriétaires situés en zone inondable pour les inciter à participer au diagnostic et mettre en œuvre les mesures d’adaptation du bien ;
- La réalisation d’un diagnostic gratuit de la vulnérabilité du bâti et des occupants face aux inondations par la mer ;
- Des conseils par les techniciens de Cap Atlantique pour aider à réaliser les travaux d’adaptation maintenus par le diagnostic ;
- Une aide pour monter votre dossier de financement auprès des services de l’Etat (jusqu’à 80% d’aides pour les particuliers et sans conditions de ressources).

Le dispositif "Cap à l'abri"

Le dispositif Cap à l’abri comporte deux axes :

Un diagnostic technique de votre bien

Ce diagnostic représente une véritable opportunité de connaître avec précision :

- votre niveau d'exposition face aux risques de vagues-submersion ;
- vos obligations réglementaires et recommandations au titre du PPRL ;
- les bons réflexes à observer en cas d'alerte "vagues-submersion".

Une aide pour solliciter les subventions dédiées

- La subvention peut atteindre 80 % du montant des travaux nécessaires pour les particuliers ;
- mise en ligne d'un outil de dépôt des demandes de subvention ;
- aide au montage des dossiers et demande de paiement ;

NB : le paiement de la subvention intervient uniquement après l'achèvement des travaux et l'intégralité des factures acquittées.

Quelques infos et chiffres

- Le dispositif gratuit pour le bénéficiaire est pris en charge financièrement par Cap Atlantique, l'Etat, la Région Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique ;
- Depuis 2017 : 580 diagnostics réalisés et 10% de bénéficiaires ont réalisés de travaux en sollicitant l'aide financière.

Vous voulez vérifier votre éligibilité au dispositif, vous inscrire ou des renseignements sur le financement des travaux, rendez-vous sur www.capalabri.fr ou contactez-nous par téléphone au 02 28 54 16 09.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80